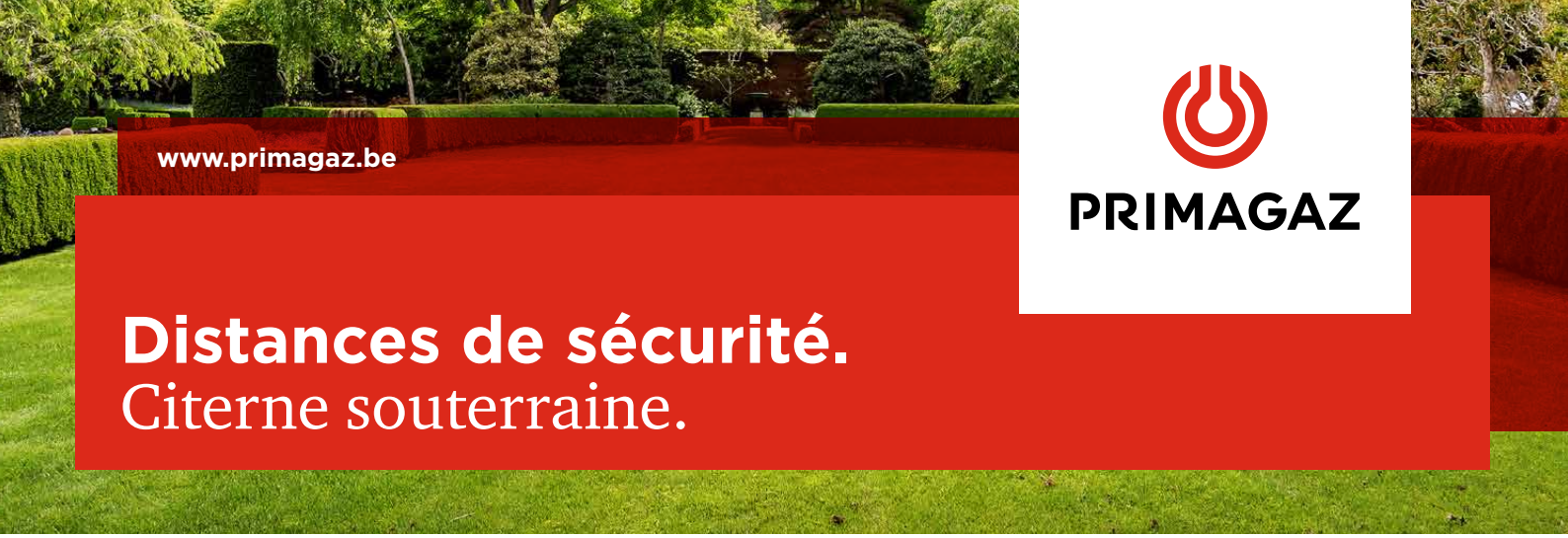

www.primagaz.be

PRIMAGAZ

Distances de sécurité.
Citerne souterraine.

Vous cherchez une solution sur mesure sûre, efficace, écologique et confortable pour votre énergie ? Le propane de Primagaz répond à vos besoins en énergie pour le chauffage, la cuisine et l'eau chaude. Grâce au propane de Primagaz, vous pouvez profiter de tous les avantages du gaz, même si vous ne pouvez pas vous raccorder au réseau de gaz naturel.

Citerne souterraine

Cette fiche présente concrètement notre solution incluant une citerne souterraine. Notre citerne souterraine « Interterra » est complètement enterrée et constitue **la solution la plus discrète pour les jardins** paysagers. Seul le couvercle vert reste visible au-dessus du sol.

AVANTAGES

- La citerne passe inaperçue
- De haute qualité grâce à la couche supplémentaire époxy
- Prix compétitif
- Double revêtement et plus profond pour une sécurité maximale
- Possibilité d'un stockage grand évitant des remplissages fréquents
- La chambre de visite est plus grande, ce qui facilite les interventions
- Contrôle annuel de la protection cathodique par un organisme de contrôle indépendant
- Contrôle de l'installation et par la suite tous les 5 ans
- Citerne compacte; l'espace disponible est optimisé

Jauge à distance ou télémétrie automatisée

Contrôlez vous-même le contenu de votre citerne grâce à sa jauge, ou un télémètre installé chez vous. Ou choisissez la solution tout confort de Primagaz : la gestion complète du contenu de la citerne par un **système automatisé**.

Le chauffeur passe à temps pour remplir la citerne et vous pouvez dormir sur vos deux oreilles.

Distances de sécurité minimales (pour des citernes ≤ 3m³)

Lors de l'installation de la citerne, il faut tenir compte de distances de sécurité légalement définies. Le tableau et le schéma suivants vous en donnent un aperçu.

Espace libre autour de la chambre de visite	**1 m**
Du bord de la citerne, par rapport à la limite de propriété	**2,5 m**
De la soupape de sécurité ou bouche de remplissage, par rapport à : **• la limite de propriété** **• la voie publique** **• des matériaux inflammables**	**3 m**
De la soupape de sécurité ou bouche de remplissage, par rapport à : **• toute ouverture d'un local d'habitation (mesuré en ligne directe)** **• toute ouverture d'un local NON SOUMIS à l'interdiction de feu nu (mesuré en ligne directe)** **• l'entrée d'une cave, d'un sous-sol** **• une ouverture dans le sol (bouches d'aération, ...)**	**5 m**

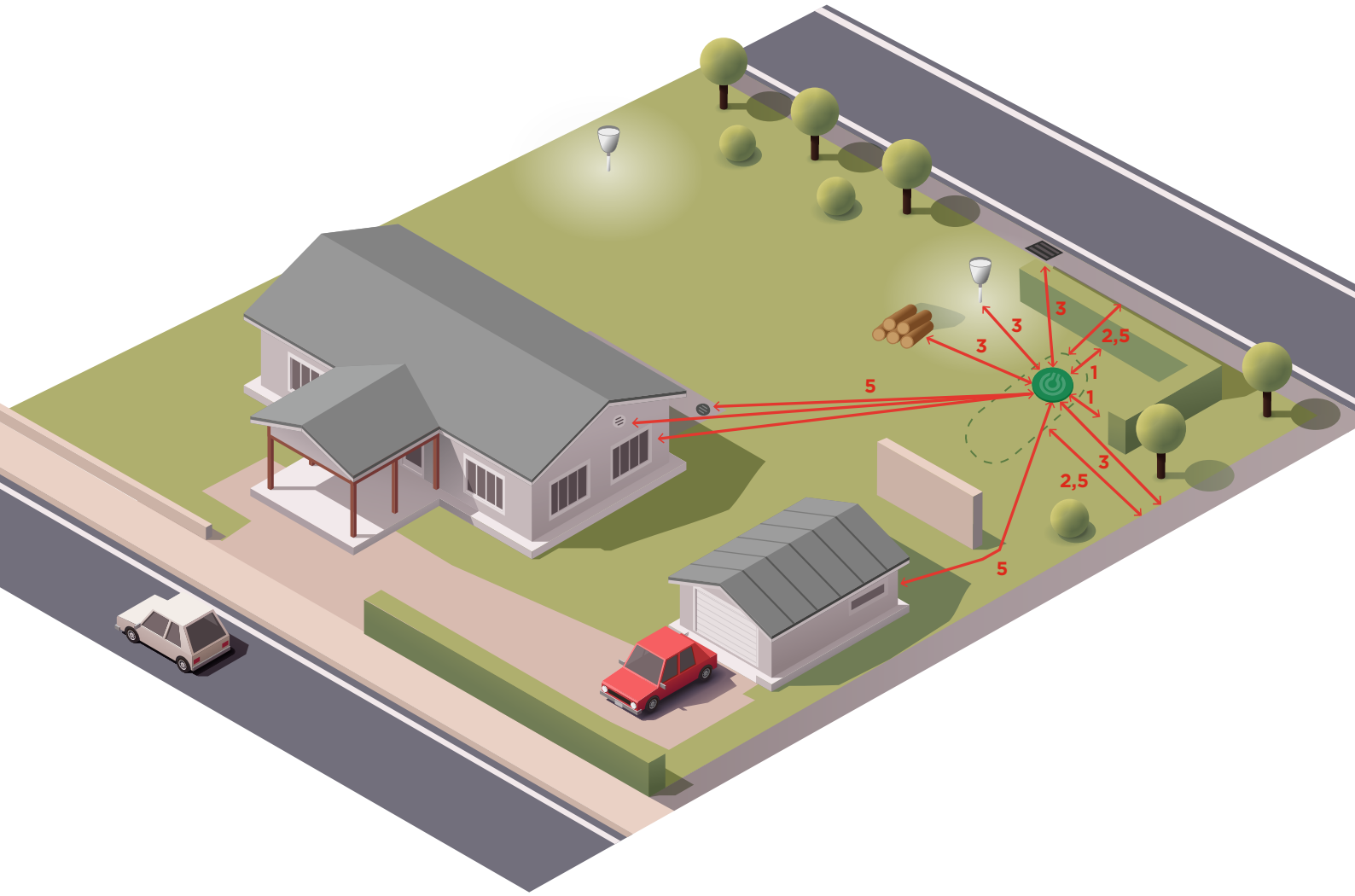

Contact

Pour toute question concernant nos solutions en matière d'énergie, n'hésitez pas à contacter :

- votre expert Primagaz
- le Service clientèle Primagaz : **013 61 82 00**

Vous trouverez des informations plus générales et les prix les plus récents du gaz sur notre site web **www.primagaz.be**.